

LE CONGRES DE VICENCE

LN janvier dernier a eu lieu à Vicence, ville d'Italie, le congrès national des sociétés ouvrières catholiques de secours mutuels. Il y avait représentées 236 sociétés, qui groupent un total de 43,000 sociétaires.

Le but principal de ce Congrès a été de fonder une *fédération* de toutes les sociétés ouvrières catholiques de secours mutuels, afin que, puisant la force dans l'union, et le respect de leurs droits dans cette force, ces sociétés ne soient ni sacrifiées, ni négligées devant les pouvoirs publics et dans la législation sociale.

Une autre pensée inspiratrice de cette union, et fermement mise en relief dans les considérants de la première délibération, c'est la préoccupation de l'harmonie, de l'ordre social dont les catholiques sont les fermes soutiens, et auxquels ils veulent toujours travailler en ne perdant jamais de vue les principes immuables de la justice, et les sages directions du Souverain-Pontife.

Voici les résolutions pratiques adoptées par l'immense assemblée. Comme on le verra à l'article 6e, les catholiques italiens s'occupent du mouvement contre le divorce.

Considérant les périls sociaux de l'heure présente et les besoins du mouvement catholique en Italie, l'assemblée reconnaît la nécessité que chaque association :